

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260424-DEL_26_04_02-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 11
- Qui ont pris part à la délibération..... 10

OBJET DE LA DELIBERATION n° 26-04-02

ARRET ET APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02.03.2026 ET DU 20.03.2026

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois d'avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de JOUCAS, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sur convocation adressée le 7 avril 2026, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien AUBERT, Maire.

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Lionel NICOLAS, Mme Flore RICHARD, Mme Johanna TARDY
Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Mme Corinne MOUREAU-BAHRAOUI, qui a donné pouvoir à M. Maurice JEAN pour voter en son nom.
M. Laurent QUEYTAN.

Mme Séverine GUILLOT a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le procès-verbal de la séance du 2 mars 2026 (compte tenu des élections du 15 mars 2026) et d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 mars 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du 2 mars 2026 et le projet de procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 ont préalablement été communiqués à l'ensemble des Conseillers municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **ARRETE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 mars 2026 tel qu'annexé ;
- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026 tel qu'annexé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT



La Secrétaire de séance,

Séverine GUILLOT